

# Que faire si vous trouvez un essaim ?

Restez calme et appelez :



**APICULTEUR**

Mr Gaudry Florent

Tel : **06.34.42.29.97**

NAPI : A5034938

(Intervention gratuite)

## C'est un phénomène naturel

C'est la façon pour les abeilles de se reproduire. Aussi inquiétant que cette grappe puisse sembler, ce n'est autre que des dizaines de milliers d'abeilles qui attendent d'élire domicile quelque part. L'essaim est là quelques heures ou quelques jours accroché à une branche.

Lors de l'installation, **les abeilles sont rarement agressives**. Celles-ci se soucient plus de trouver un domicile définitif que de piquer ceux qui passent.

Il n'y a donc rien à craindre. **L'essaim n'aime pas être dérangé.**

Les seules fois où il sera agressif seront les moments où il se croirait menacé, ou que sa construction serait en péril.

Autrefois, les pompiers neutralisaient les essaims d'abeilles lorsqu'ils étaient appelés par les personnes qui en faisaient la découverte, cette pratique a été abandonnée. Les abeilles étant une **espèce protégée**, seuls les essaims présents dans des sites publics comme les écoles ou lieu inaccessible sont désormais éliminés.

En présence d'un essaim, la meilleure chose à faire est d'**appeler un apiculteur** qui viendra le récupérer.

L'intervention de l'apiculteur se fera idéalement en soirée parce que c'est le moment où les abeilles sont le moins agitées et elles se regroupent pour affronter la nuit.